

LIVRET

HYGIÈNE & SÉCURITÉ

du personnel de l'EHPAD



« Madame, Monsieur,
En tant que Président de l'EHPAD et employeur, il m'incombe d'assurer la Santé et la Sécurité au Travail des agents de la collectivité. Pour tous les élus du conseil d'administration, comme pour la direction de l'EHPAD, la sécurité est une priorité quotidienne. C'est pourquoi j'ai souhaité que l'EHPAD s'engage dans une démarche globale et participative visant à promouvoir la sécurité au travail, mais aussi à améliorer les conditions de travail. Il convient aujourd'hui de faire vivre cette démarche dans l'intérêt bien compris des agents, de l'établissement et des missions de

service public qui nous incombent.

J'attache la plus haute importance au respect des exigences légales, à la prévention des risques ainsi qu'à l'amélioration continue de la Santé Sécurité au Travail. Loin de constituer un frein, le souci permanent de la santé et de la sécurité au travail des agents doit être l'occasion de réfléchir aux méthodes de travail, de repenser à l'organisation existante, bref de faire évoluer, moderniser et changer la façon de travailler, au bénéfice de tous, agents, collectivité et résidents de l'EHPAD.

Vous êtes, en tant qu'agent de l'EHPAD, un acteur de terrain de la maîtrise des conditions de santé et de sécurité au travail. Je compte donc sur vous pour vous impliquer au quotidien dans cette démarche.

Je demande par ailleurs à la direction d'en assurer la promotion, la mise en œuvre et le suivi.

Ce « livret hygiène et sécurité » reprend toutes les informations nécessaires pour que votre vie au sein de la collectivité se déroule dans les meilleures conditions de sécurité possibles.

Merci de consacrer une attention toute particulière à sa lecture. »

Christian Plantier,
Maire de Mimizan,
Président du Conseil d'Administration du CCAS

SOMMAIRE

VOS DROITS ET OBLIGATIONS DE LA FPT	p.3 À 5
RÈGLEMENT INTÉRIEUR	p.6 à 15
Titre 1 - DISPOSITIONS GÉNÉRALES	p.6
Titre 2 – TEMPS DE TRAVAIL	p. 6 à 9
Titre 3 - DISCIPLINE	p. 10 & 9
Titre 4 - DROIT DISCIPLINAIRE	p. 10 & 13
Titre 5 - HYGIÈNE ET SÉCURITÉ	p. 13 & 15
Titre 6 – ENTRETIEN EN VIGUEUR ET MODIFICATION DU RÈGLEMENT	p. 15



MES INTERLOCUTEURS AU SEIN DE L'ÉTABLISSEMENT

∞ Médecine préventive

L'EHPAD de Mimizan est affilié au Centre de Gestion des Landes.

A ce titre, vous bénéficiez d'un suivi par le Service Médecine du Centre de Gestion.

Un visite de contrôle a lieu avec votre Médecin du travail une fois par an ou tous les deux ans selon la nature de vos missions.

∞ Les relais sécurité de la collectivité

L'EHPAD a mis en place un assistant de prévention référent et trois assistants de prévention relais. (Ancien ACMO)

A QUOI SERT L'ASSISTANT DE PRÉVENTION (AP) ?

Le rôle de l'assistant de prévention est d'alerter et de conseiller l'autorité territoriale en matière d'hygiène et de sécurité au travail.

AP Référent : M. Bourrel

AP Relais : Mme Bernet - M. Daugé

Il ne décide pas, IL CONSEILLE

Il n'impose pas, IL PROPOSE

Il ne contrôle pas, IL OBSERVE

N'hésitez pas à les contacter en cas de problème et leur signaler tout incident, accident ou dysfonctionnement en lien avec l'hygiène et la sécurité.

● CONSIGNES GÉNÉRALES DE SÉCURITÉ

Une fiche de signalement des événements indésirables est mise à votre disposition à l'accueil. Celle-ci vous permet de faire remonter tout dysfonctionnement ou problème rencontrés au sein de l'EHPAD qu'il s'agisse de problèmes liés aux bâtiments, aux résidents, aux familles mais aussi aux conditions de travail, à l'hygiène et à la sécurité.

Une commission Santé Sécurité se réunit tous les mois. Celle-ci, composée de la direction, des assistants de prévention, d'une infirmière, d'une ASH et d'une secrétaire, évoque les incidents, accidents et fiches de signalement et propose des mesures préventives et - ou correctives.



Tout accident ou blessure au travail doit être déclaré même s'il ne fait pas l'objet d'un arrêt de travail.

Cette déclaration doit être effectuée dans un délai de 48h auprès du service administratif.

En cas de complication, ce signalement permettra la prise en charge en accident de travail.

LA SIGNALISATION DE SÉCURITÉ

∞ OBLIGATION



∞ INTERDICTION



∞ DANGER



∞ ÉVACUATION & SECOURS



∞ INCENDIE



LA TENUE DE TRAVAIL



∞ Vous faites partie du pôle soins ou hôtellerie ?

Veillez à respecter ces quelques recommandations concernant votre tenue professionnelle:

- * Si vous avez les cheveux longs, attachez-les.
- * Ne mettez aucun matériel dans vos poches.
- * Portez des manches courtes.
- * Ne portez ni bijoux, ni vernis sur vos ongles.
- * Utilisez des chaussures silencieuses, confortables, facile à nettoyer et qui ne glissent pas.

Veillez à ce qu'elles vous tiennent correctement le pied et qu'elles soient fermées.

∞ Port des gants

Portez des gants dès la mise en contact avec les fluides biologiques. (Sauf selle, urine...)

- * Changez les entre deux activités, deux résidents.

HYGIÈNE ET TRAVAIL

∞ L'hygiène des mains

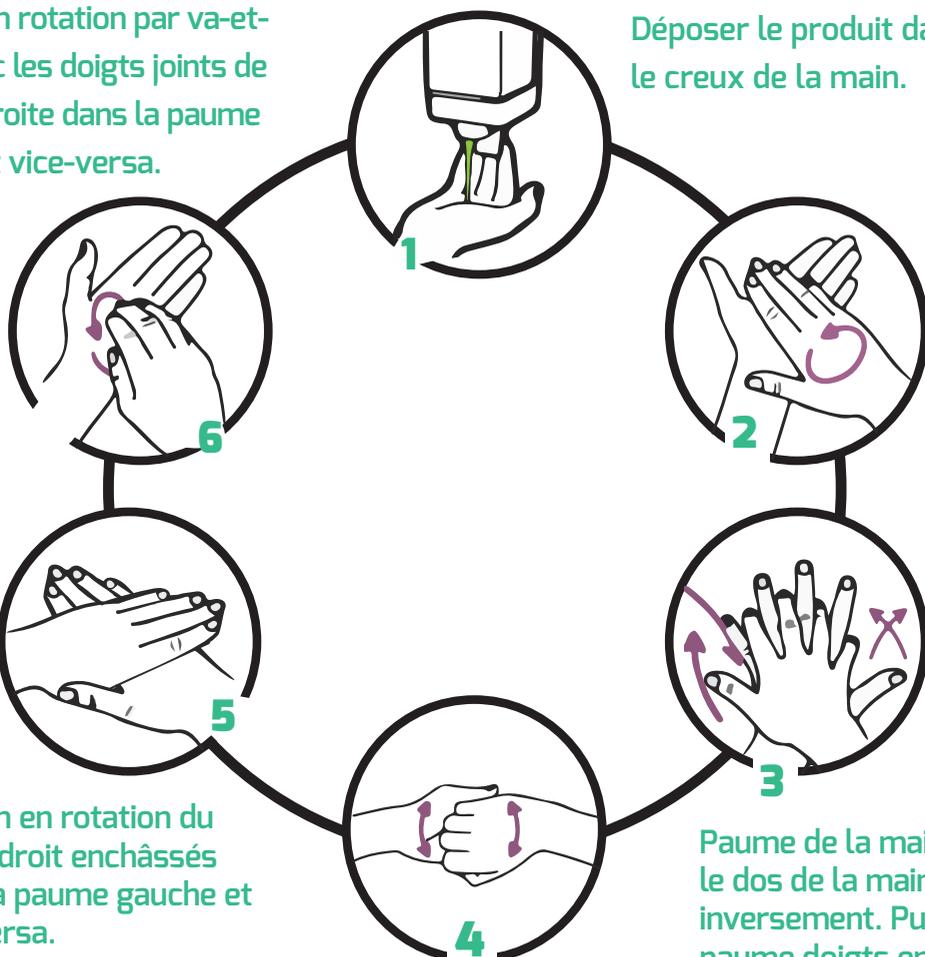
Je me lave les mains :

- * En début et fin de service.
- * Entre deux résidents et entre deux activités.
- * Avant et après chaque repas, toilettes...

Privilégiez la friction avec solution hydroalcoolique.

∞ Friction à la solution hydroalcoolique

Friction en rotation par va-et-vient avec les doigts joints de la main droite dans la paume gauche et vice-versa.



Déposer le produit dans le creux de la main.

Frotter paume contre paume.

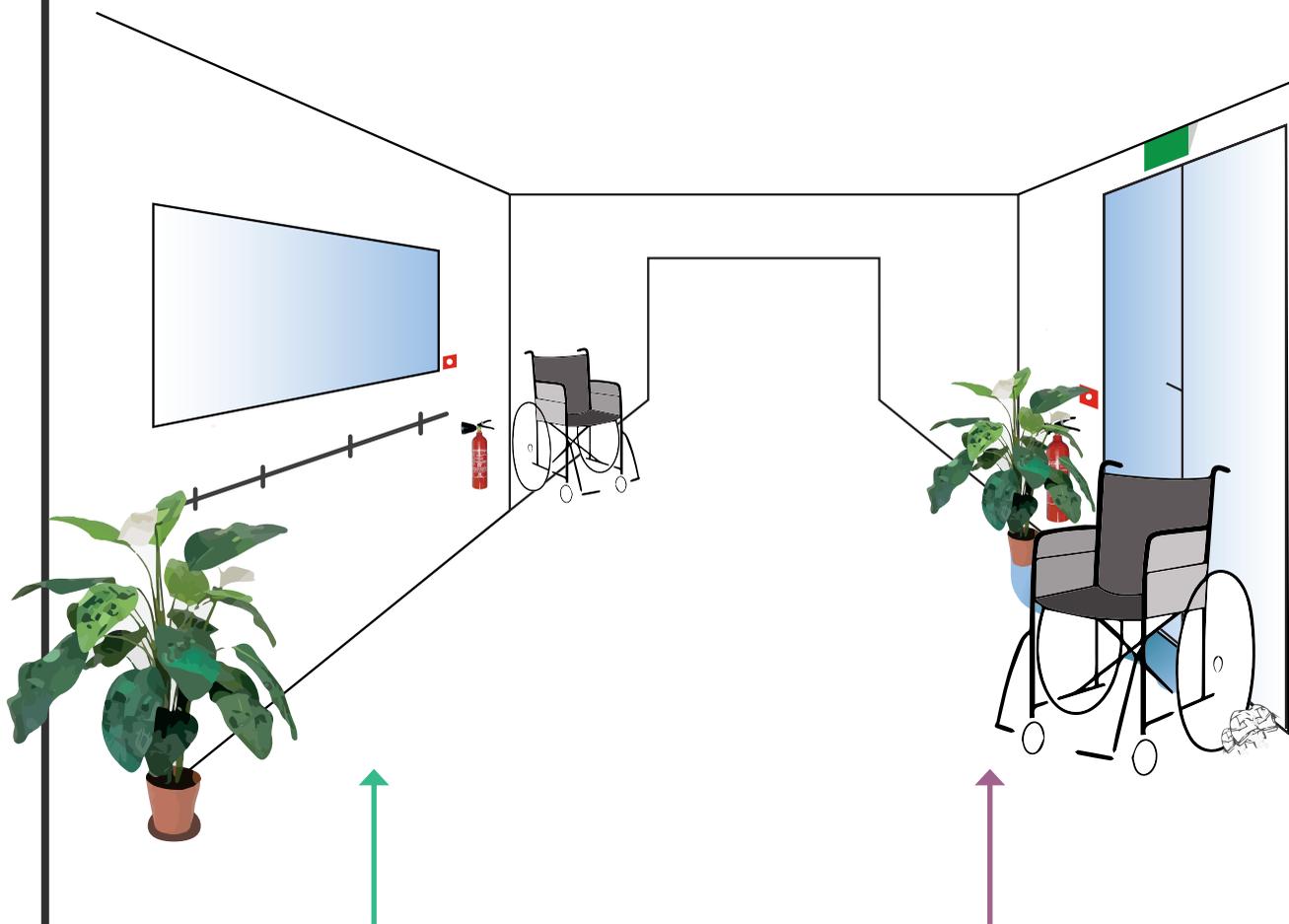
Paume de la main droite sur le dos de la main gauche et inversement. Puis paume contre paume doigts entrelacés.

Friction en rotation du pouce droit enchâssés dans la paume gauche et vice versa.

Dos des doigts contre la paume opposée avec les doigts emboîtés.

∞ L'ordre

- * Travailler dans un espace propre et ordonné limite les risques d'accident.
- * Je maintiens mon poste de travail bien rangé.
- * Je ne laisse pas traîner mes outils.
- * Je n'encombre pas les voies de circulation, les passages, les portes, les issues de secours et les dispositifs de premiers secours.
- * J'enlève ou je fais enlever les produits posés au sol.
- * Je jette les déchets dans les containers appropriés. (cf. *protocole tri des déchets*)
- * Je ne fais jamais de stockage sauvage et j'utilise le mobilier de rangement.



LA ZONE EST SÉCURISÉE.

Les espaces dégagés, les issues et dispositifs de sécurité en libre accès. Le sol n'est pas encombré.

LA ZONE EST DANGEREUSE.

Des éléments obstruent la sortie de secours, de l'eau et des déchets sont sur le sol, ce qui peut entraîner des chutes. Les dispositifs de sécurité ne sont pas accessibles ce qui empêche une réaction rapide en cas d'incendie.



∞ Interdiction de consommer de l'alcool et des stupéfiants

Ma sécurité dépend également de mon hygiène de vie : alimentation, sommeil, consommation de tabac, alcool et stupéfiants sur mon lieu de travail et de leur influence pendant mes heures de travail. L'alcool passe dans le sang très rapidement. En quelques minutes, la consommation d'alcool altère la coordination et provoque le ralentissement des réflexes.

La consommation de cannabis ou autres drogues est interdite et l'état dans lequel elle me place est un danger, tant en voiture qu'à mon poste de travail.

∞ Interdiction de fumer

Depuis le 1er février 2007, fumer dans les lieux collectifs expose à une amende forfaitaire de 68 € ou à des poursuites judiciaires (selon le décret 2006-1386 du 15 novembre 2006 fixant les conditions d'application de l'interdiction de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif).

Conformément à l'article 18 du règlement intérieur de l'EHPAD, il est interdit de fumer :

- dans tous les lieux fermés et couverts qui constituent des lieux de travail (y compris les bureaux individuels) ou qui accueillent du public ; il est précisé que tout véhicule (de service ou de fonction) est un lieu de travail.

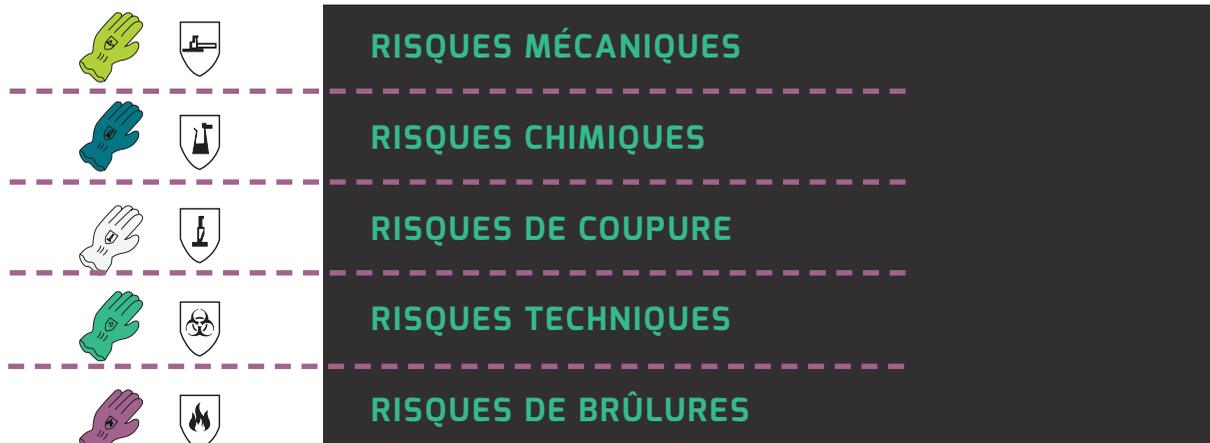
Afin de limiter les risques d'incendie et d'explosion, il est également interdit de fumer dans les locaux où sont stockées ou manipulées des substances et préparations dangereuses (carburants, peintures, solvants, colles, produits phytosanitaires, produits d'entretien).



LES ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION :

Je choisis les protections adéquates et adaptées à mon intervention.

Je les change lorsqu'elles sont usagées ou défectueuses.



Ma tenue de travail m'identifie et me protège.

Mes chaussures de sécurité limitent les risques de glissade et me préservent également du risque d'écrasement ou de perforation du pied.

L'EHPAD met à votre disposition des Équipements de Protection Individuelle : Chaussures de sécurité, gants, blouses, etc.

**UTILISEZ LES ÉQUIPEMENTS DE PROTECTIONS INDIVIDUELLES
ADAPTÉS AUX RISQUES ET ENTRETENEZ-LES !**



LES RISQUES PRÉSENTS DANS L'EHPAD

∞ Les risques biologiques

La transmission d'agents infectieux véhiculés par les liquides biologiques (sang, urine...), par contact direct d'une personne infectée ou de l'environnement nécessite de respecter les précautions complémentaires prescrites (cf protocoles) et de s'adresser aux IDE.

Une exposition au sang doit faire l'objet d'une prise en charge immédiate (- de 4h). Adressez-vous aux IDE immédiatement pour connaître la procédure à suivre.



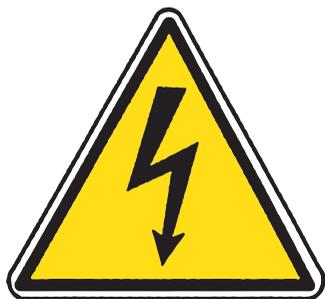
∞ La vaccination

La vaccination contre la grippe est recommandée afin de limiter la propagation d'une épidémie auprès d'une population fragile. N'hésitez pas à demander conseil au médecin coordonnateur de l'établissement.



LES RISQUES PRÉSENTS DANS L'EHPAD

∞ Le risque électrique



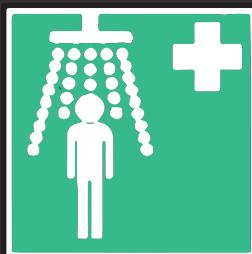
- * L'électricité ne se voit pas mais elle peut avoir d'importants effets : brûlures, arrêts respiratoires et cardiaques...
- * Je dois avoir reçu une habilitation électrique de mon employeur définissant les travaux que je peux effectuer.
- * Je maintiens les portes des armoires électriques fermées.
- * Je respecte les consignations et condamnations.
- * Seules les personnes habilitées peuvent intervenir sur les installations.

installations.

- * Je ne réalise aucun bricolage. Je signale toute anomalie électrique.
- * Je n'installe pas de câble conducteur en l'air ni sur les voies de circulation.
- * Je ne surcharge pas les prises de courant.
- * Je reste toujours vigilant car il n'y a aucune différence visible entre un fil sous tension et un fil hors tension.

∞ Le risque chimique :

- * Chaque produit chimique présente des caractéristiques particulières. Il est important de les connaître pour s'en prémunir.
- * Chaque fois que j'utilise un produit chimique, je porte un équipement adapté : gants, lunettes, éventuellement des protections respiratoires et des tenues particulières.
- * Chaque produit chimique possède son étiquette. Elle m'informe des dangers encourus et des précautions à prendre. Je dois donc savoir les lire et connaître les symboles.



EN CAS DE PROJECTION D'UN PRODUIT CHIMIQUE, J'ÔTE MES VÊTEMENTS AVANT QUE LE PRODUIT NE PÉNÈTRE DANS MA PEAU ET JE ME RINCE PENDANT AU MOINS 15 MINUTES À L'EAU. PUIS JE FAIS IMMÉDIATEMENT SOIGNER MA BLESSURE.

- * **NE JAMAIS MÉLANGER LES PRODUITS**
- * **GARDER LES PRODUITS DANS LEUR EMBALLAGE D'ORIGINE, AVEC ÉTIQUETAGE. (PAS DE TRANSVASEMENT).**

∞ Les pictogrammes :

LISEZ LES ÉTIQUETTES ET N'UTILISER JAMAIS UN PRODUIT NON ÉTIQUETÉ CAR L'ABSENCE D'ÉTIQUETTE NE SIGNIFIE PAS ABSENCE DE DANGER !



CES PRODUITS SONT DES GAZ SOUS PRESSION

Peut exploser sous l'effet de la chaleur,
Peut occasionner des brûlures ou blessures liées au froid.



TOXIQUE - MORTEL

Empoisonne rapidement, même à faible dose.



NUIT GRAVEMENT À LA SANTÉ

Il est cancérigène, il peut modifier l'ADN, altérer la fertilité ou le développement de fœtus, modifier le fonctionnement de certains organes, occasionner de graves effets sur les poumons, ou provoquer des allergies respiratoires.



CORROSIF

Suivant les cas, il attaque ou détruit les métaux,
il peut aussi ronger la peau et/ou les yeux en cas de contact ou de projection.



INFLAMMABLE

Au contact d'une flamme, d'une étincelle, d'électricité statique...
Sous l'effet de la chaleur, de frottements...
Au contact de l'air.
Au contact de l'eau s'il dégage des gaz inflammables.



COMBURANT

Peut provoquer ou aggraver une explosion en présence de produits inflammables.



DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

Provoque des effets néfastes sur les organismes du milieu aquatique (poissons, crustacés, algues, autres plantes aquatiques...).



EXPLOSIF

Au contact d'une flamme, d'une étincelle, d'électricité statique, sous l'effet de la chaleur, d'un choc, de frottements.

∞ Le risque d'incendie

En cas d'incendie, chaque seconde compte.

**Pour qu'un feu se déclare, il faut que trois éléments soient réunis.
C'est le « triangle du feu » :**

COMBUSTIBLE + COMBURANT + ENERGIE D'ACTIVATION

Le non-respect de l'interdiction de fumer et les incidents d'origine électrique constituent la majeure partie des risques de départ d'incendie.

Pour éviter la propagation des incendies à mon poste de travail :

- * Je lutte contre le désordre, l'imprudence et la négligence,
- * Je limite les stockages de produits ou de matériaux inflammables et explosifs,
- * Je connais l'emplacement des extincteurs et des déclencheurs d'incendie.

Les grandes règles à appliquer :

ALERTER

Je déclenche l'alerte au moyen d'un déclencheur manuel.

Je téléphone au 18 ou au numéro interne de mon entreprise.

ETEINDRE

Si le feu n'est pas trop important, je peux tenter de l'éteindre au moyen d'un extincteur.

Je dirige le jet vers la base des flammes.

Attention, il existe 2 types d'extincteurs suivant le type de feu (à eau pour feux secs, à CO2 pour feux liquides et électriques).

EVACUER

Si le feu persiste ou si j'entends la sirène d'évacuation, je rejoins mon point de rassemblement. Je n'utilise pas les ascenseurs, je ne retourne pas sur les lieux de l'incendie.

Si l'alarme incendie de l'établissement retentit :

Je vais voir où se situe le feu sur l'écran de la centrale incendie (située à l'accueil) ou sur le report d'alarme selon le lieu sur lequel je me trouve. J'alerte les pompiers et je vais faire la levée de doute :

Je touche la porte pour deviner l'ampleur du feu. Si cette dernière est chaude je ne l'ouvre surtout pas et attends les pompiers.

Si la porte n'est pas chaude, je l'entre-ouvre en prenant le soin de me protéger du mur attenant.

Je vérifie partout si un résident, un visiteur ou un agent n'est pas dans la pièce, et si la pièce a une porte donnant sur l'extérieur, je pense à la fermer à clé.

J'évacue la ou les personnes de la chambre et toutes celles des chambres voisines jusqu'à la porte coupe-feu, et je place tout le monde derrière la porte coupe feu.



∞ Le risque d'agressivité ou de troubles du comportement.

Le comportement du personnel joue un rôle important dans la prévention des comportements à risque :

- * Écouter la personne sans interrompre ni contredire.
- * Utiliser une voix calme et posée.
- * Parler avec des phrases courtes et simples.
- * Éviter les bruits parasites ou fonds sonores.
- * Laisser à la personne le temps de s'exprimer.
- * Avoir des gestes et une attitude rassurants.
- * Faire appel à des professionnels différents, plus expérimentés si besoin.



∞ Les risques psycho-sociaux

Vous travaillez en relation avec des personnes plus ou moins dépendantes, pouvant présenter des pathologies.

Vous êtes aussi parfois amené à accompagner des personnes en fin de vie.

En cas de besoin en lien avec votre activité professionnelle, le psychologue de l'établissement peut vous recevoir.

Des formations spécifiques à l'accompagnement des personnes dépendantes sont proposées par l'établissement. Merci de transmettre vos demandes de formation à la direction de l'établissement.

En cas de problème, n'hésitez pas à en parler à votre médecin de prévention !

HELP !

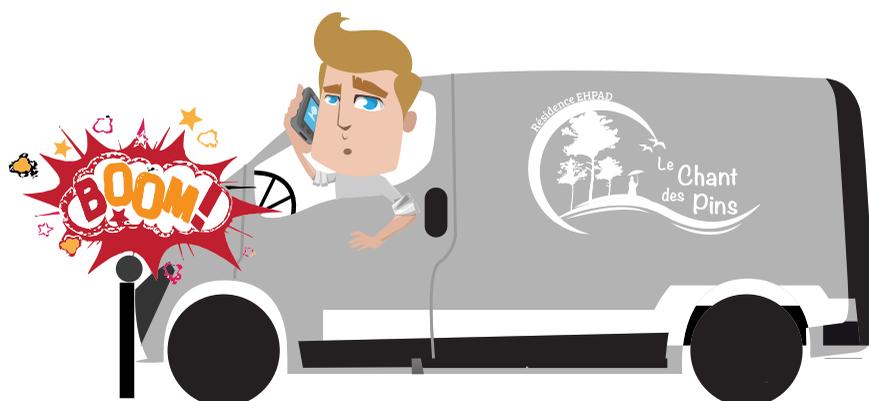


∞ Le risque routier :

La conduite est un acte professionnel. Je dois être habilité par mon employeur et être en possession des permis requis, toute modification doit être signalée à mon employeur. Ma sécurité et celle des autres dépendent de mon attention.

- * Je ne téléphone pas au volant car cela augmente les risques d'accidents par 4.
- * Je ne consomme pas d'alcool, je m'assure de ne pas avoir pris de médicaments qui affectent mes capacités.
- * Je porte ma ceinture de sécurité à l'arrière comme à l'avant quelque soit le véhicule.
- * Je conserve un intervalle de sécurité avec le véhicule qui me précède.

Le respect du code de la route et de la signalisation est de rigueur.



L'ERGONOMIE DU POSTE DE TRAVAIL

Analyser et organiser au mieux son travail permet de rester en bonne santé et d'éviter stress et fatigue.

∞ Position face à l'écran

- * Je profite au maximum de la lumière naturelle.
- * J'ajuste mon geste de travail en vérifiant les points A, B, C.
- * J'adapte l'éclairage pour m'éviter gêne et fatigue.

Je règle la luminosité de mon écran.

Le dégagement pour mes jambes doit être suffisant pour permettre une liberté de mouvement favorable à une bonne circulation sanguine.

En position assise, l'organisation du poste de travail doit permettre d'éviter les mouvements contraignants du tronc, des bras et de favoriser le mouvement des jambes.



∞ Position face au poste de travail

Le plan de travail doit être situé, en règle générale, au niveau des coudes de l'utilisateur. Le respect de ce principe permet de bien positionner la colonne vertébrale.

- * Je dois avoir la possibilité de me rapprocher le plus possible du poste de travail.

Les objets, les outils dont j'ai besoin doivent être faciles à saisir sans contrainte musculaire ou articulaire.

Pour un travail de précision, le plan de travail peut être réglé légèrement plus haut que la hauteur des coudes. Pour un travail nécessitant plus d'efforts au niveau des bras, le plan de travail doit être réglé plus bas.

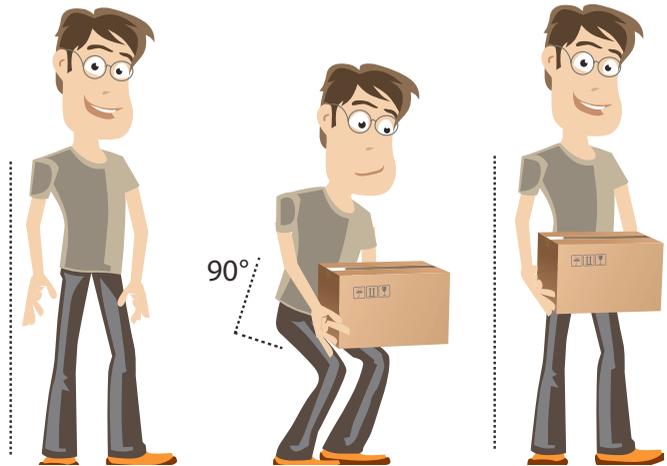
∞ Des gestes simples pour protéger le dos et les épaules :

Porter, pousser, tirer, lever ou déplacer des charges implique des efforts physiques et des contraintes posturales. De façon répétitive, les manutentions peuvent provoquer des accidents, des douleurs ou des maladies.

∞ Les consignes pour une manutention réussie :

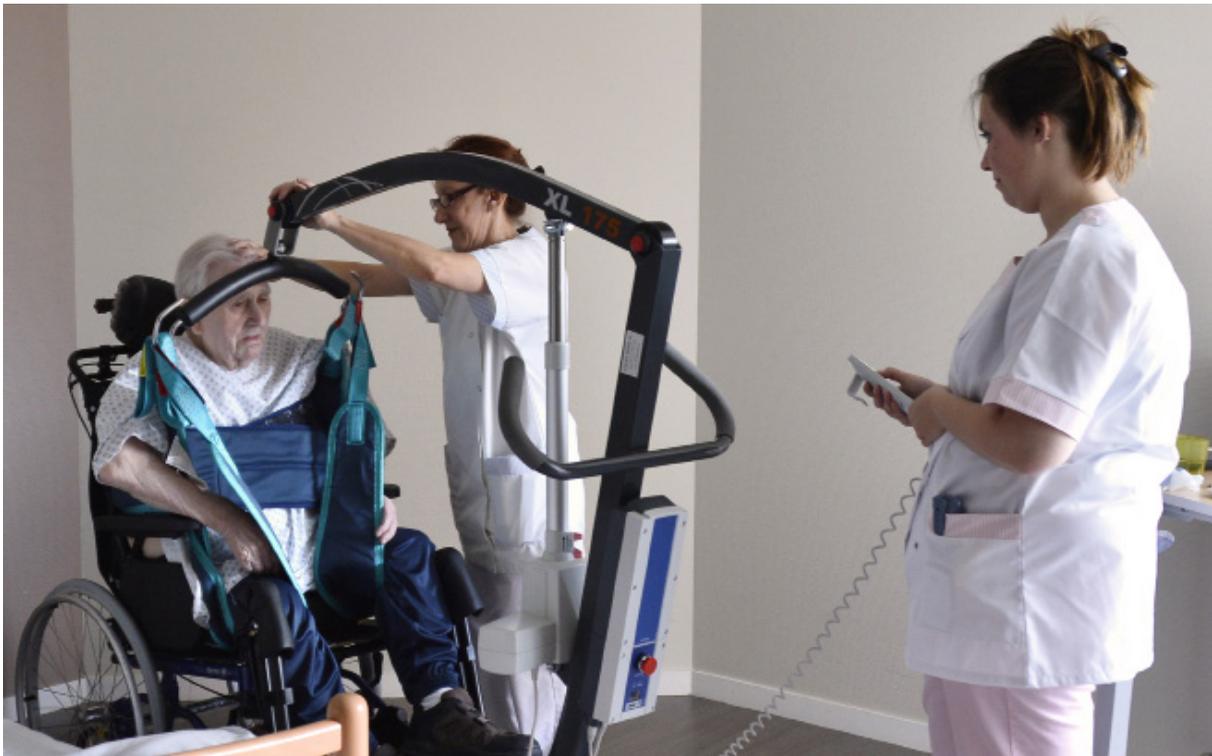
- * Réfléchir avant d'agir
- * Organiser son espace de travail
- * Travailler essentiellement avec les membres inférieurs
- * Avoir le dos plat et le regard vers l'horizon

- * Avoir le bassin mobile et en position neutre
- * Avoir les pieds en position d'équilibre et avoir la charge au plus proche de soi.
- * Avoir des prises confortables
- * Avoir les épaules bloquées
- * Avoir une respiration libre
- * Avoir une tenue et des chaussures adaptées.



Utilisez les matériels (lits à hauteur variable, chariot, lève-personne, plats, drap de glisse,...) à bon escient.

N'hésitez pas à solliciter les conseils de l'ergothérapeute.





EHPAD « Le Chant des pins »

Avenue Jean Rostand - BP 10

40201 Mimizan Cedex

Tél. : 05 58 09 11 66

Fax : 05 58 09 53 91

mail : mimizan.retraite@wanadoo.fr

www.lechantdespins.fr